



Réf. Farde e-Assemblées : 2673004

N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Mise en œuvre du contrat de gestion liant la Ville et l'asbl i-CITY.- Rapport d'évaluation 2025.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant qu'un Contrat de gestion a été établi entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL i-CITY, tel qu'approuvé par le Conseil en date du 25/05/2020 (décision n°13), déterminant les missions confiées par la Ville à celle-ci;

Considérant le fait qu'il est prévu la transmission d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de gestion, réalisé par un Comité de suivi, tel que précisé à l'article 62.3 (Rapport d'évaluation final) du Contrat de gestion ;

Tenant compte du fait que ce Comité de suivi s'est réuni en date du 18/06/2025;

Considérant que le rapport d'évaluation a été présenté à l'Organe d'administration de l'ASBL i-CITY en date du 08/07/2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : Le Conseil prend pour information le rapport d'évaluation 2025 de la mise en oeuvre du Contrat de gestion liant la Ville de Bruxelles et l'asbl i-CITY.

Annexes :

[Contrat de gestion entre la Ville de Bruxelles et i-CITY 2020-2025 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport d'évaluation 2025 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)